



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAIN

Séance du : 20 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercices :15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation

16/03/2026

Date de publication

23/03/2026

Le 20 mars 2026, à 19h00,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Carlier, maire.

Présents :

Delphine CARLIER, Arthur GRATTEAU, Sylvie CORMIER, Gilles Hémart, Aude CORMIER, Dimitri PINSONNEAU, , Patrick GENENVIER, Isabelle DENIS, Cyrille CROCQ, Barbara HASSELSWEILER, Willy GASNIER, Annabelle SELLIER, Jean-Luc PADIOLLEAU, Claude CICUTTI

Absents excusés : Magalie GENENVIER

Absents :

Secrétaire de séance : Aude CORMIER

Signature du registre des présents

Ouverture de la séance 19H00

Installation des membres en exercice élus le 15/03/2026

I. D2026-14 ÉLECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :	Nombre de bulletins : 15 À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 Majorité absolue : 8 A obtenu : – Mme CARLIER : 11 (onze) voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres) - Mme Carlier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.
---	--

II. D2026-15 DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Après en avoir délibéré, à 1 contre et 14 pour, le conseil municipal décide:

- la création de 4 postes d'adjoints

III. D2026- 16 ÉLECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin	Nombre de bulletins : 15 À déduire (<i>bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante</i>) : 1 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8 Ont obtenu : – Liste A Gratteau- S Cormier- W Gasnier- A Sellier, 5 (cinq) voix – Liste A Gratteau- S Cormier- C Crocq - A Sellier, 9 (neuf) voix La liste A Gratteau - S Cormier- C Crocq - A Sellier ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. A Gratteau, Mme S Cormier, M, C Crocq, Mme A Sellier
---------------------------------------	--

IV. DIVERS

- Lecture de la charte de l'élu par Madame Le Maire
- Remise de la charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux »
- Monsieur Hémart demande à Monsieur Cicutti s'il reste en tant que 15ème conseiller, la réponse est « oui ».
- Monsieur Padiolleau demande quelles sont les dates importantes à retenir ; Madame Carlier informe que la prochaine séance du conseil municipal devrait avoir lieu le 01 avril 2026, une réunion d'adjoint va être programmée, la date sera communiquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h35

Le secrétaire, Aude CORMIER	Madame Le maire, Delphine CARLIER
--------------------------------	--------------------------------------